



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD

Bundesamt für Justiz BJ

Direktionsbereich Öffentliches Recht

Fachbereich Fürsorgereiche Zwangsmassnahmen und Fremdplatzierungen
vor 1981 (FSZM)

Unité MCFA, mai 2025

Mesures de coercition à des fins d'assistance et
placements extrafamiliaux antérieurs à 1981

**Symboles commémoratifs (art. 16 LMCFA):
point de la situation**

Table des matières

1	Mandat légal.....	3
2	Formes de la mise en œuvre	3
3	Vue d'ensemble des symboles commémoratifs mis en place par les cantons.....	4
3.1	Canton de Berne	4
3.2	Canton de Bâle-Campagne.....	4
3.3	Canton de Bâle-Ville.....	4
3.4	Canton de Glaris	5
3.5	Canton des Grisons	5
3.6	Canton de Lucerne.....	5
3.7	Canton de Saint-Gall.....	6
3.8	Canton de Schaffhouse	6
3.9	Canton du Tessin	6
3.10	Canton de Thurgovie	7
3.11	Canton d'Uri	7
3.12	Canton de Valais	7

1 Mandat légal

Les symboles commémoratifs comme les monuments, plaques commémoratives et lieux de mémoire sont des éléments importants d'une politique du souvenir qui se veut durable: ils contribuent à entretenir la mémoire des victimes et du tort qui leur a été causé. Ils peuvent informer et sensibiliser le public et lui faire prendre conscience que les injustices passées ne doivent en aucun cas se reproduire. Les symboles commémoratifs doivent être accessibles au grand public et sont faits pour durer.

Lors du processus de mise en lumière des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux qui ont fait de nombreuses victimes en Suisse, le souhait de créer des symboles commémoratifs a été formulé par les parties prenantes. La Table ronde chargée d'amorcer un travail de mémoire a proposé dans son rapport de 2014 d'élever dans des lieux symboliques des mémoriaux pour toutes les victimes¹.

L'objectif a été inscrit dans la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA) de 2017, son art. 16 prévoyant la mise en place de symboles commémoratifs par les cantons².

Les deux cérémonies commémoratives nationales organisées en l'honneur des victimes d'internements administratifs³, en 2010, et des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux⁴, en 2013, tout comme le timbre spécial émis en 2016 en leur hommage, s'ajoutent aux initiatives cantonales, de même que les symboles commémoratifs érigés par les victimes elles-mêmes (comme le monument national de Mümliswil, dédié aux enfants placés⁵).

2 Formes de la mise en œuvre

Conformément à la LMCFA, les cantons sont compétents pour initier le processus et choisir le lieu et la forme à donner aux symboles commémoratifs. La participation des victimes à la conception et à la réalisation joue dans ce contexte un rôle essentiel.

Les symboles commémoratifs peuvent revêtir différentes formes:

- monuments et mémoriaux dans l'espace public (par ex. sculpture ou autre œuvre d'art),
- lieux dédiés à la commémoration (par ex. fontaine, banc commémoratif, arbre),
- plaques commémoratives ou panneaux d'information dans des endroits qui ont un lien direct avec le sujet (par ex. à l'hôtel de ville ou dans une institution où des personnes ont été internées sur décision administrative),
- salles commémoratives et autres lieux de mémoire (par ex. dans un foyer où des enfants ont subi des violences),
- expositions permanentes dans des musées, etc.

Les symboles commémoratifs contribuent à la réalisation d'un travail de mémoire collectif, complet et durable, et viennent s'ajouter aux autres mesures prises par les cantons (cérémonies commémoratives, projets de recherche, soutien aux personnes concernées par les points de contacts cantonaux et les archives, activités facilitant les rencontres, etc.).

¹ Rapport et propositions de la Table ronde, 2014, Partie B, ch. 1. Voir aussi le Message du Conseil fédéral du 4 décembre 2015 concernant la LMCFA, FF 2016 120.

² Message du 4 décembre 2015 concernant la LMCFA, FF 2016 87.

³ <https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/aktuell/mm.msg-id-35091.html>

⁴ http://www.fuersorgerischezwangsmassnahmen.ch/fr/archives_commemoration.html

⁵ <https://gedenkstaette-muemliswil.ch/> (en allemand)

3 Vue d'ensemble des symboles commémoratifs mis en place par les cantons

Depuis l'entrée en vigueur de la LMCFA en 2017, des symboles commémoratifs ont été mis en place ou sont à l'étude ou en cours de réalisation dans plus de la moitié des cantons.

Degré de réalisation	Cantons
Réalisé	12 cantons: BE, BL, BS, GL, GR, LU, SG, SH, TI, TG, UR, VS
À l'étude ou en cours de réalisation	5 cantons: AG, AI, NW, SO, ZH

3.1 Canton de Berne

Date	Manifestation d'ouverture le 25 mai 2023
Forme	Site web, exposition d'affiches, matériel pédagogique pour les écoles
Lieu	Dans 166 communes du canton: https://symbole-commemoratif-berne.ch/fr/contre-loubli/orte-der-erinnerung/
Lien	https://symbole-commemoratif-berne.ch/fr/

3.2 Canton de Bâle-Campagne

Date	28 avril 2021
Forme	13 bancs de commémoration en arc de cercle, avec gravure et code QR éclairant le contexte; les bancs visent à faciliter l'écoute et les échanges.
Lieu	Répartis sur tout le canton: Allschwil (Wegmattenpark), Arlesheim (Bachtelengraben-Weglein), Binningen (Schlossacker-Park), Bubendorf (château de Wildenstein), Gelterkinden (Strehlgasse 19), Laufon (Vorstadtplatz 2), Liestal (devant le Bücheli Center), Pratteln (parc Grossmatt), Reinach (croisement Brunngasse/Hinterlindenweg), Rünenberg (Weiherweg), Sissach (Sissacherfluh), Waldenburg (Waldweide, au bord du chemin de randonnée) et sur le site du centre de mesures pour jeunes adultes Arxhof
Lien	https://www.baselland.ch/politik-und-behorden/direktionen/sicherheitsdirektion/opferhilfe/zeichen-der-erinnerung-des-kantons-basel-landschaft

3.3 Canton de Bâle-Ville

Date	25 octobre 2021
Forme	Plaque commémorative en relief, avec texte

Lieu	Cour intérieure de l'Hôtel-de-Ville
Lien	https://www.regierungsrat.bs.ch/nm/2021-gedenktafel-fuer-betroffene-von-fuersorgerischen-zwangsmassnahmen-und-fremdplatzierungen-ingeweiht-regierung-entschuldigt-sich-fuer-das-unrecht-rr-2.html

3.4 Canton de Glaris

Date	5 mai 2015
Forme	Musée Anna Göldi, exposition permanente consacrée aux victimes d'injustice et aux droits de l'homme
Lieu	Ennenda
Lien	https://annagoeldimuseum.ch

3.5 Canton des Grisons

Date	Lieu de commémoration: 22 novembre 2017 Plaque commémorative: 11 mai 2022
Forme	Lieu de commémoration conçu en collaboration avec l'artiste et architecte de Coire Gion Signorell: deux noyers, un mur et un jeu d'eau Plaque commémorative apposée près de l'établissement d'exécution des peines et mesures Realta
Lieu	Lieu de commémoration: à Coire, site Fürstenwald/Waldhausstall (jonction Fürstenwaldstrasse/Prasserieweg) Plaque commémorative: près du cimetière Realta à Cazis Tignez
Lien	https://www.gr.ch/DE/Medien/Mitteilungen/MMStaka/2017/Seiten/2017110902.aspx https://www.gr.ch/DE/Medien/Mitteilungen/MMStaka/2022/Seiten/2022051101.aspx

3.6 Canton de Lucerne

Date	Exposition permanente: 2017 Plaque commémorative: 21 octobre 2017
Forme	Exposition permanente «Rathausen. Ein Ort erzählt seine Geschichte» dans l'ancien couvent Rathausen, une exposition en 30 tableaux, dont 15 consacrés à l'ancien orphelinat et aux MCFA. Récits d'anciens occupants et d'autres témoins de l'époque. Exposition ouverte en 2017 et réalisée par le canton de Lucerne, la Haute école pédagogique de Lucerne, l'Église catholique et les sœurs du couvent Ingenbohl Rathausen

	Plaque commémorative en souvenir du foyer d'éducation «Sonnenberg» à Gabeldingen
Lieu	Exposition permanente: dans l'ancien couvent Rathausen Plaque commémorative: apposée à l'école Gabeldingen, à Kriens
Liens	https://www.rathausen.ch/ https://www.stadt-kriens.ch/stadtbuero/agenda.page/5/event/2650/eventdate/2058

3.7 Canton de Saint-Gall

Date	21 septembre 2019
Forme	Fontaine commémorative, symbole de l'espérance et de l'insouciance. Le site, une place de jeux, souligne le fait que de nombreux enfants, cibles de mesures ordonnées par l'État, n'ont pas pu passer une enfance ou une jeunesse insouciance. Une plaque commémorative indique en hommage de qui la fontaine a été érigée à cet endroit.
Lieu	Place de jeux Kreuzbleiche à Saint-Gall
Lien	https://www.sg.ch/kultur/staatsarchiv/Zwangsmassnahmen/gedenkanlass.html

3.8 Canton de Schaffhouse

Date	15 juin 2019
Forme	Sculpture de l'artiste Jennifer Bennett
Lieu	Parc Rauschengut à Schaffhouse
Lien	https://sh.ch/CMS/Webseite/Kanton-Schaffhausen/Behorde/Regierung/Staatskanzlei-2027024-DE.html

3.9 Canton du Tessin

Date	27 mars 2018
Forme	Sculpture de l'artiste tessinois Mattia Bonetti
Lieu	Parc des archives cantonales, à Bellinzone
Lien	https://www.archivio-tipress.ch/event/it/1/81179/Bellinzona%3A+cerimonia+commemorativa+per+le+vittime+di+misure+coercitive

3.10 Canton de Thurgovie

Date	28 octobre 2023
Forme	Œuvre d'art de Karolin Bräg composée de différents éléments. En outre, il y a des informations sur les thèmes du symbole commémoratif dans l'ancienne salle d'inhumation de Münsterlingen, ainsi qu'un site Internet et une publication d'accompagnement.
Lieu	Symbole commémoratif principal : ancien cimetière de l'hôpital à Münsterlingen Symbole commémorative partenaire sur le site de la clinique psychiatrique et de la fondation Mansio Münsterlingen ainsi que sur le site de l'institution Kalchrain
Lien	https://zeichen-der-erinnerung-thurgau.ch/

3.11 Canton d'Uri

Date	6 novembre 2019
Forme	Mémorial en pierre avec plaque commémorative
Lieu	Erstfeld, au bord de la Reuss
Lien	https://www.ur.ch/newsarchiv/59194

3.12 Canton de Valais

Date	14 janvier 2025
Forme	Œuvre d'art de Raphael Stucky « Ciel et enfer » Dalles avec plaque commémorative
Lieu	Les Arsenaux, Sion
Lien	https://www.vs.ch/de/web/communication/detail?groupId=529400&articleId=36368551